

Swiss Life Champion Advance

Le défi et la solution

Vous êtes à la recherche d'une solution de placement attrayante qui offre la sécurité d'une assurance vie? Swiss Life Champion Advance combine opportunités de rendement et garanties Swiss Life.

Fonctionnement

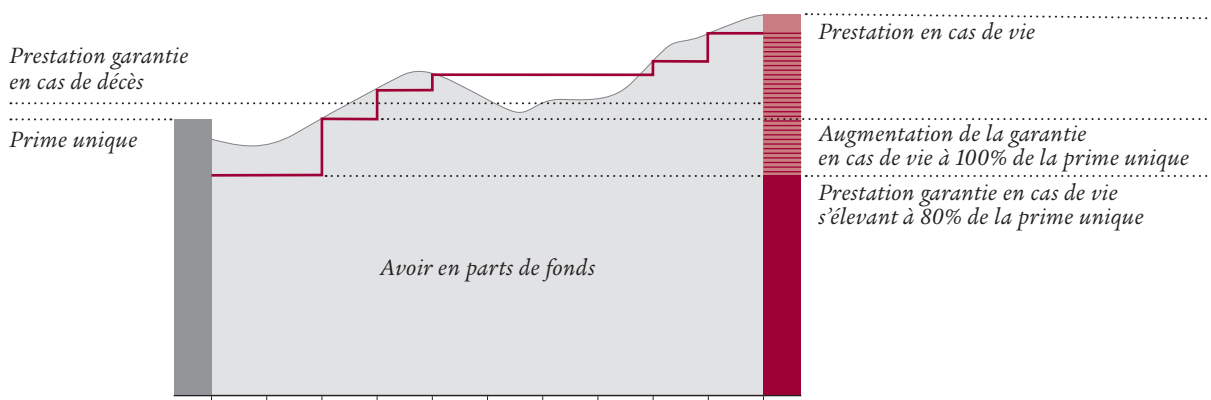
Swiss Life Champion Advance est une assurance vie liée à des fonds de placement. Votre argent est investi dans un portefeuille de fonds Swiss Life.

Au début du contrat, vous obtenez une garantie portant sur 80% de votre prime unique. Si, à une date de référence annuelle, l'avoir en parts de fonds atteint au moins 100% de la prime unique, cette garantie est relevée à 100%. Dès ce moment, la garantie peut continuer d'augmenter par paliers de 5% si l'avoir en parts de fonds dépasse d'au moins 5%, 10% ou 15% le montant de la prime unique, et ainsi de suite. Ainsi, la garantie atteinte peut augmenter ou stagner, mais elle ne retombe jamais.

Vos avantages

- **Opportunités de rendement:** la gestion professionnelle du portefeuille de fonds par Swiss Life Asset Managers vous ouvre des perspectives de rendement intéressantes.
- **Garanties:** vous jouissez d'une garantie initiale de 80% sur votre prime unique, laquelle augmente progressivement en cas d'évolution favorable du portefeuille de fonds.
- **Avantages fiscaux:** tous les revenus à l'échéance du contrat sont exonérés d'impôts si vous satisfaites aux exigences minimales (pour les personnes domiciliées en Suisse).
- **Pas d'examen de santé.**
- Vous bénéficiez d'autres avantages en matière d'assurance, par exemple **une prestation garantie en cas de décès, le libre choix des bénéficiaires et le privilège en cas de succession et de faillite.**

Représentation graphique de Swiss Life Champion Advance



Faits et chiffres

Les opportunités

Large diversification

- env. 60% d'obligations présentant un niveau de solvabilité élevé
- env. 40% d'actions diversifiées à l'échelle internationale avec accent sur la Suisse

Couverture de change en francs suisses pour les investissements en monnaie étrangère

Les risques

Les prestations d'assurance dépendent de l'évolution de la valeur des fonds. En la matière, malgré le principe de la répartition des risques, il convient en particulier d'être attentif aux risques suivants: variations des cours et des taux d'intérêt, risques de solvabilité et risques de marché généraux.

L'offre

Type d'assurance

Assurance vie liée à des fonds de placement avec prestation garantie en cas de vie et de décès

Financement

- Prime unique
- Prime minimale de 100 000 francs

Examen de santé

- Non requis jusqu'à une somme sous risque de 200 000 francs
- Pendant le délai de carence de trois ans, il existe une restriction de la couverture d'assurance en cas de décès de la personne assurée consécutif à une maladie.

Les possibilités

Attribution bénéficiaire

Peut être déterminée librement

Prêts

Possibles

Les prestations

Prestations assurées

- Capital garanti en cas de vie: 80% de la prime unique, susceptible d'augmenter si la performance des fonds est bonne, à 100% dans un premier temps, puis au-delà par paliers de 5%.
- Capital garanti en cas de décès.

Privilèges fiscaux

- Le versement à l'échéance du contrat est exonéré de l'impôt sur le revenu dès lors:
 - que le contrat expire après le 60^e anniversaire,
 - que le contrat a été conclu avant le 66^e anniversaire pour une durée d'au moins 10 ans.
- Pendant la durée contractuelle: impôt sur la fortune appliqué à la valeur de rachat seulement (cantons uniquement).
- En cas de décès: pas d'impôt sur le revenu, éventuellement impôt sur les successions selon le canton de domicile du preneur d'assurance.

Autres points forts

- Le privilège en cas de succession et de faillite offre protection et sécurité.
- Vos prétentions sont en tout temps pleinement garanties par la fortune liée de Swiss Life Liechtenstein prescrite par la loi. Cette fortune liée est soumise au contrôle de l'autorité liechtensteinoise de surveillance des marchés financiers.



Informations supplémentaires et conseil individualisé

Swiss Life Champion Advance vous intéresse? Votre conseiller/ère se tient à votre disposition. Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich, téléphone 0800 378 378
www.swisslife.ch/fr/championadvance

Mention légale: La présente publication est un document marketing. Les données fournies ici sont purement informatives. Le présent document marketing ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a ou de l'art. 1156 du code suisse des obligations, ni un prospectus, un prospectus simplifié, ou des Informations clés pour l'investisseur (Key Investor Information Document; KIID) au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux. Les données contenues dans le présent document marketing ne constituent en rien une offre, une proposition ou une recommandation pour l'achat ou la vente de placements, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour aux Etats-Unis ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement. Les investissements dans des produits financiers sont liés à différents risques, dont la perte potentielle du capital investi. Le prix, la valeur et le rendement des produits financiers sont soumis à des fluctuations. La performance passée ne présume en rien des évolutions futures et ne constitue aucune garantie de rendement futur.